

Nombre de  
conseillers  
En exercice :  
27  
Présents :  
19  
Votants :  
23

Date de  
convocation :  
06/09/2024  
Date  
d'affichage :  
06/09/2024

Numéro :  
36/2024

### SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Le 12 septembre 2024, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Nelly FACCA – Xavier PETIT – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Franck GARRIC – Marie- Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Eric ALBERT – Stéphanie RAYMOND – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

**Absents excusés représentés** : Daniel DERRAC (B.DELBRUEL) – Thierry MONTBROUSSOUS (G.TOUREL) – Bruno BARDES (E.CLAVERIE) – Françoise CHINCHOLLE (N.JALBY).

**Absents non excusés non représentés** : Francis SALABERT.

**Absents excusés non représentés** : Ghislain PELLIEUX – Guy INTRAN – Sylvie CLERGUE.

**Secrétaire de séance** : Xavier PETIT

### ACQUISITION DU BIEN CADASTRE SECTION BD N°81 POUR DES RAISONS DE SECURITE PUBLIQUE D'EFFONDREMENT DES BERGES

Par délibération du 26 octobre 2023, le Conseil Municipal avait acté le principe de l'acquisition de 5 biens cadastrés section BD n° 78,79, 81, 82 et 83.

Après avoir rencontré, les propriétaires de ces différents biens, Madame le Maire informe que les négociations ont abouti pour le bien cadastré section BD n° 81 situé 27, rue des Chênes Verts à Lescure-d'Albigeois.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'acquérir ledit bien au prix de 180 000 €

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les motifs exposés dans la délibération du 26 octobre 2023,
- Vu l'avis des Domaines en date du 9 novembre 2023,

#### APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DECIDE** d'acquérir le bien cadastré section BD n°81, situé 27 rue des Chênes Verts à Lescure d'Albigeois, au prix de 180 000 €
- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition dont l'acte notarié.

#### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire

Elisabeth CLAVERIE



Le Secrétaire de séance

Xavier PETIT